

**Règlement du dispositif**  
**"Caen t'es jeune, la Ville de Caen soutient tes projets."**

La Ville de Caen souhaite favoriser et valoriser l'initiative et l'engagement des jeunes. Pour ce faire, elle a mis au point un dispositif en trois volets. Le prix "jeunes" a vocation à soutenir la réalisation de projets de jeunes. Le prix "associations" a pour objectif d'encourager les associations à accueillir les jeunes et à les intégrer à leur gouvernance. Le Trophée du jeune bénévole a pour objectif de valoriser les parcours bénévoles des jeunes.

## **I. LE PRIX JEUNES**

### **1. Objectifs**

L'objectif de ce prix est d'apporter un soutien financier et technique à des jeunes en vue de les aider à réaliser leurs projets.

### **2. Les bénéficiaires**

Ce prix est destiné aux jeunes porteurs de projets de 12 à 25 ans.

Les projets devront impérativement être construits dans un cadre associatif ou être parrainés par une association.

### **3. Les projets soutenus**

Les projets doivent correspondre à l'intérêt local

Il importera que l'action ait également un lien avec la ville de Caen :

- une action menée par des jeunes Caennais ;
- une action menée sur le territoire de la ville de Caen.

Les projets peuvent porter sur tout type de thématique (sport, culture, solidarité, développement durable,...).

#### **➤ Exemples :**

- Une association de jeunes souhaite organiser des débats sur de thèmes différents dans un format spécifiquement adapté et destiné aux jeunes.

- Des jeunes appuyés par une association souhaitent organiser une rencontre sportive ou un évènement culturel.

#### **- Ne sont cependant pas éligibles :**

- \* Les projets des établissements scolaires pour des voyages scolaires, des séjours linguistiques, des stages à l'étranger ;
- \* Les projets entrant dans le cadre d'une formation ou d'un cursus scolaires ;
- \* L'organisation de soirées purement festives ;
- \* Les projets inhérents à la participation d'étudiants à des manifestations récurrentes ;
- \* Les projets relevant de projets récurrents liés au fonctionnement ou à l'investissement associatif.

### **4. Les catégories de prix**

**Deux catégories de prix ont été créées : 12 - 16 ans & 17 - 25 ans. Un classement sera réalisé par catégorie dont les montants maximaux, qui ne peuvent représenter plus de 50% du budget du projet, sont les suivants :**

- Or : prix d'un montant de 650 €
- Argent : prix d'un montant de 400 €
- Bronze : prix d'un montant de 200 €

## 5. Les modalités de candidature et de sélection

### \* ETAPE 1 :

Le porteur du projet aura la possibilité de déposer sa candidature **jusqu'au lundi 26 mars 2018** de deux manières :

- Soit en remplissant un formulaire synthétique en ligne sur Caen.fr  
(Il sera possible d'annexer des photos au formulaire).

- soit en réalisant un mini-film de 5 minutes maximum, en envoyant le lien YouTube à m.corbin@caen.fr en annexant le budget du projet.

### \* ETAPE 2 :

Par la suite, jeunes et associations seront amenés à présenter leur projet à un jury. **Cet échange comprendra un temps de présentation mais il sera surtout un moment d'échange sur le projet.** La remise des prix aura lieu le même jour.

Le versement, sous forme de subvention à l'association porteuse du projet lauréat, pourra être effectué à l'issue de sa validation en **conseil municipal**.

## II. LE PRIX ASSOCIATIONS

### 1. Objectifs

Cette proposition de Prix "Associations" est née de plusieurs constats :

- ⇒ L'accueil de jeunes et la dynamique de transmission sont indispensables à la pérennité et à l'essor du mouvement associatif.
- ⇒ Certains jeunes ont besoin de mieux connaître le monde associatif.
- ⇒ Il existe cependant de nombreuses actions initiées par ou pour les jeunes au sein du monde associatif qu'il importe de mieux faire connaître.

Les objectifs du Prix "Associations" sont donc de :

- ⇒ valoriser les actions d'accueil et d'accompagnement de jeunes menées par les associations ;
- ⇒ valoriser les actions destinées à favoriser et accompagner leur prise de responsabilité associative.

### 2. Les bénéficiaires

Ce prix est destiné aux associations caennaises souhaitant développer des projets répondant à ces objectifs.

### 3. Les projets soutenus

Les projets soutenus devront permettre de développer l'accueil de jeunes, l'accompagnement et la prise de responsabilité des jeunes dans le cadre associatif. Les projets permettront de promouvoir et de valoriser leur engagement associatif.

Exemples :

- Une association souhaite financer une formation à un jeune afin qu'il puisse prendre des responsabilités dans sa gouvernance.
- L'association organise un évènement spécifique ou une campagne de communication ciblée en direction des jeunes pour recruter de nouveaux jeunes bénévoles.

#### **4. La nature du prix**

**Aucune catégorie n'a été créée pour le prix Associations. Toutefois, le montant maximal de l'aide est plafonné à 1 300 € et 50 % du budget total du projet.**

#### **5. Les modalités de candidature et de sélection**

**\* ETAPE 1 :**

Le porteur du projet aura la possibilité de déposer sa candidature **jusqu'au lundi 26 mars 2018** en remplissant un formulaire synthétique à partir de Caen.fr

Ce dossier comportera un descriptif de l'action et de ses objectifs, le public ciblé, les lieux, dates et durée de mise en œuvre, les résultats constatés ou attendus, le budget simplifié de l'action. (Il sera possible d'annexer des photos au formulaire).

**\* ETAPE 2 :**

Par la suite, jeunes et associations seront amenés à présenter leur projet au jury.

\* Le versement, sous forme de subvention aux associations porteuses lauréates, pourra être effectué à l'issue de sa validation en **conseil municipal**.

### **III. LE TROPHEE DU JEUNE BENEVOLE**

#### **1. Objectifs**

La proposition de trophée du jeune bénévole a pour but de valoriser et récompenser l'engagement associatif de jeunes bénévoles.

#### **2. Les bénéficiaires**

Ce prix est destiné à des jeunes Caennais de 12 à 25 ans.

#### **3. La nature du prix**

Le trophée du jeune bénévole est une récompense honorifique. Le/la ou les lauréat(e)s sélectionné(e)s ne recevront pas d'argent mais se verront remettre un trophée, accompagné d'un ensemble de lots offerts (exemples : places de matches, accès gratuits à différents équipements de la ville, bons d'achats etc.) en gage en remerciements pour leur investissement.

**Deux catégories d'âge des lauréats sont distinguées : 12 - 16 ans & 17 - 25 ans.**

**Un classement sera réalisé par catégorie de prix : or, argent et bronze.**

#### **4. Les modalités de candidature et de sélection**

L'association souhaitant valoriser l'un de ses jeunes aura la possibilité de déposer un dossier synthétique de candidature **jusqu'au lundi 26 mars 2018** en remplissant un dossier synthétique à partir de caen.fr

Ce dossier recueillera le témoignage d'un représentant de l'association dans laquelle le jeune s'est investi. Il aura pour but de mieux connaître le parcours du jeune bénévole : les missions accomplies au sein de l'association, les activités dans lesquelles le jeune bénévole est investi et ses projets futurs.

**A l'issue du recueil des témoignages, le jury d'attribution remettra les trophées.**